

---

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
442-2026-1 :**

Aux personnes intéressées par le projet de modification du règlement de zonage **AVIS PUBLIC** est donné par ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2026, le projet de règlement 272-25 modifiant le règlement des permis et certificats 442-2026.

Une consultation publique aura lieu le **6 juillet 2026 à 18h00** au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé situé au 2555, rue du Parc. L'objet de cette consultation publique est de recueillir les commentaires et de répondre aux questions des personnes intéressées à l'égard des projets de règlements.

- Afin d'inclure des dispositions et des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre de projet intégré;

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1670, route 202, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ à Franklin, ce 9 juin 2026.



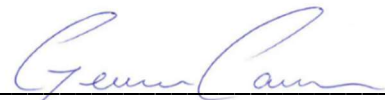
Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juin 2026.



Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

---

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
442-2026-1 :**

Aux personnes intéressées par le projet de modification du règlement de zonage **AVIS PUBLIC** est donné par ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2026, le projet de règlement 272-25 modifiant le règlement des permis et certificats 442-2026.

Une consultation publique aura lieu le **6 juillet 2026 à 18h00** au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé situé au 2555, rue du Parc. L'objet de cette consultation publique est de recueillir les commentaires et de répondre aux questions des personnes intéressées à l'égard des projets de règlements.

- Afin d'inclure des dispositions et des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre de projet intégré;

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1670, route 202, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ à Franklin, ce 9 juin 2026.



Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juin 2026.



Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

---

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
442-2026-1 :**

Aux personnes intéressées par le projet de modification du règlement de zonage **AVIS PUBLIC** est donné par ce qui suit :

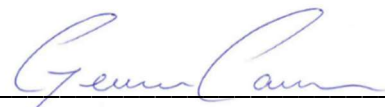
Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2026, le projet de règlement 272-25 modifiant le règlement des permis et certificats 442-2026.

Une consultation publique aura lieu le **6 juillet 2026 à 18h00** au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé situé au 2555, rue du Parc. L'objet de cette consultation publique est de recueillir les commentaires et de répondre aux questions des personnes intéressées à l'égard des projets de règlements.

- Afin d'inclure des dispositions et des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre de projet intégré;

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1670, route 202, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ à Franklin, ce 9 juin 2026.



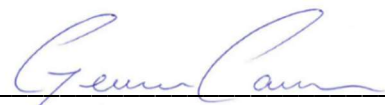
Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juin 2026.



Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

---

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
442-2026-1 :**

Aux personnes intéressées par le projet de modification du règlement de zonage **AVIS PUBLIC** est donné par ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2026, le projet de règlement 272-25 modifiant le règlement des permis et certificats 442-2026.

Une consultation publique aura lieu le **6 juillet 2026 à 18h00** au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé situé au 2555, rue du Parc. L'objet de cette consultation publique est de recueillir les commentaires et de répondre aux questions des personnes intéressées à l'égard des projets de règlements.

- Afin d'inclure des dispositions et des conditions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans le cadre de projet intégré;

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1670, route 202, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ à Franklin, ce 9 juin 2026.



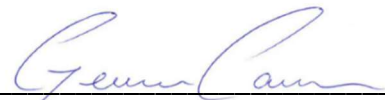
Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 juin 2026.



Geneviève Carrière  
Directrice générale et greffière-trésorière

---